

N° 05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS 2025

OBJET : Convention avec l'association Les Marmottes du Valgo

Le trois mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 21 février 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSÉ : BARBAN Daniel (pouvoir à Thierry CATELAN)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire explique que la crèche Les Marmottes du Valgo va s'installer à la Cure de St Eusèbe le temps de l'agrandissement de leur local actuel. Il propose de signer une convention pour définir les conditions et obligations de chaque partie. Il donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré et procédé au vote ; à l'unanimité

Décide :

- **De mettre à disposition l'appartement au 300 rue de la Cure (Rez-de-Chaussée) à l'association Les Marmottes du Valgo durant les travaux d'agrandissement de leur local actuel, avec un effet rétroactif à compter du 21 février 2025.**
- **Autorise M. Le Maire à signer ladite convention**
- **Donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour sa mise en œuvre**

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,

Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8, chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr